

**COMMUNE DE GRIGNON****Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Délibération n° 2025.06.12\_03**

**Le 12 juin deux mil vingt-cinq**, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

**Étaient présents :** Annette BELLANGER- Lina BLANC-Thierry BINET-Corinne BUSALB - Pascal DUMONT - Bernard FUMEY- Virginie GARDET- Jean- Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE- François RIEU - Olivier RUFFIER.

**Étaient excusés :** Rémi FERRONT (pouvoir à Pascal DUMONT) – Nicole RECORDON (pouvoir à Thierry BINET) - David TORDJMANN (pouvoir à Olivier RUFFIER) - Stéphanie MARTIN.

Date de convocation : le 04/06 /2025

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Présents : 11  
Excusés : 4  
Absents : 4  
Pouvoirs : 3  
Votants : 14

Envoyé en préfecture le 18/06/2025  
Reçu en préfecture le 18/06/2025  
Publié le   
ID : 073-217301308-20250612-2025061203B-DE

Rapporteur : Pascal DUMONT

**DÉLIBÉRATION 03 : CREATION DE PISTE FORESTIERE – PARCELLE L-  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE  
LA SAVOIE AU TITRE DE LEURS POLITIQUES FORESTIERES**

Monsieur Pascal DUMONT expose au Conseil Municipal qu'à la suite du martelage de la parcelle L qui a eu lieu le 15 avril dernier, il est proposé de créer une piste forestière

Ces travaux proposés par les services de l'ONF entrent dans le cadre du budget forestier de la commune.

Le montant estimatif des travaux et de maîtrise d'œuvre est : **2 460,00 €uros HT**

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

Abstentions	
Contre	
Pour	14

→ **APPROUVE** le projet présenté ;

→ **SE PRONONCE** sur le plan de financement prévisionnel suivant :

- Fonds libres : 2.460 € HT
- Emprunts : 0€

- Autres aides financières : 0€
- Subvention sollicitée : 984.00 €

- **APPROUVE** le plan de de financement présenté sur la base du devis estimatif présenté ;
- **SOLLICITE** l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie pour la réalisation des travaux subventionnables au taux en vigueur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document et acte relatif à ce projet.

A GRIGNON, le 12 juin 2025

Le Maire,  
François RIEU



Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,  
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de  
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :  
Et de la publication, le